



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 03 juillet 2017 à LUGNY CHAMPAGNE

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr DECOUT Jacques à Mr DELAVault André, Mr DUPREZ Thierry à Mme JAMET Christine, Mr MASSAY Gérard à Mr VILLETTE André, Mr EGROT Gérard à Mme POULAIN Danielle.

Excusé(s) : Mme MOULINNEUF Christine

A été nommée secrétaire : Mr DEBONO Yves.

La séance est ouverte à 18 h 05.

M CHARACHE ouvre la séance en remerciant la commune de Lugny Champagne pour son accueil.

M le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Communautaire. Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

SUBVENTION COLLEGE DE SANCERGUES

Monsieur le Président expose aux délégués communautaires la demande de renouvellement de subvention de participation aux frais de piscine demandé par le collègue Roger Martin du Gard pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote l'attribution de cette subvention à hauteur de 7 000€ au Collège Roger Martin du Gard.

REPARTITION DU FPIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas conserver la répartition dite "de droit commun" au profit d'une répartition dite "libre" du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2017 à concurrence de 40% du solde de droit commun revenant à chaque commune exceptée pour les communes de Beffes et de Lygny Champagne qui ont un solde négatif.

Ainsi le solde FPIC sera réparti comme suivant :

- la Communauté de Communes :	54 881.00 €
- ARGENVIERES :	3 366.00 €
- BEFFES :	-22 262.00 €
- CHARENTONNAY :	1 941.00 €
- COUY :	3 629.00 €
- GARIGNY :	2 409.00 €
- GROISES :	632.00 €
- HERRY :	20 170.00 €
- JUSSY LE CHAUDRIER :	13 168.00 €
- LUGNY-CHAMPAGNE :	- 580.00 €
- PRECY :	3 621.00 €
- SAINT LEGER LE PETIT :	4 552.00 €
- SAINT MARTIN DES CHAMPS :	2 535.00 €
- SANCERGUES :	2 869.00 €
- SEVRY :	538.00 €

VIDEOSURVEILLANCE ET PRISE DE COMPETENCE « PREVENTION DE LA DELINQUANCE »

La communauté de communes Berry Loire Vauvise souhaite acquérir des caméras nécessaires à la mise en place de la vidéoprotection et les mettre ensuite à disposition de ses communes membres.

Pour cela, la CDC doit se doter de la compétence optionnelle figurant à l'article L.5217-16 du CGCT :

- Prévention de la délinquance : En matière de politique de la ville
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programme d'action définis dans le contrat de ville.

Conformément à l'article L.132-14 du code de la sécurité intérieure, lorsque l'EPCI exercera la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, il pourra décider, sous réserve de l'accord de la commune d'implantation, d'ACQUERIR, d'INSTALLER et d'ENTREtenir des dispositifs de vidéoprotection.

Il pourra mettre à disposition de la ou des communes intéressées, du personnel pour visionner les images.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote POUR la prise de compétence "Prévention de la délinquance", à l'unanimité.

Cette compétence permet à la Communauté de Communes la prise en charge totale de l'installation et de la maintenance des caméras, qui seront toutes identiques et infrarouges.

Un audit global est demandé à la gendarmerie pour que leurs emplacements soient définis.

Cher Ingénierie des Territoires mettra en place le cahier des charges et de l'appel d'offres, afin de choisir le fournisseur.

Q : Il est demandé d'avoir la confirmation que seule la gendarmerie pourra visionner ces vidéos.

PROJET « LOIRE DESTINATION ITINERANCES »

Après lecture de la convention de partenariat relative au projet « Loire destination Itinérances » proposée par le Conseil de Développement Territorial du PETR Pays Nevers Sud Nivernais, le conseil communautaire délibère et vote :

ABSTENTION 4 CONTRE 24 POUR 0

QUESTION DIVERSES

- CADRE A : Nous avons reçu deux candidatures pour le poste d'Agent de développement.
- COLLECTION FOUCHER : Mr DOUSSET nous informe que sur notre territoire, une importante collection d'objets ruraux a été laissée par Mr FOUCHER André après son décès, à ses enfants.
Un appel est lancé aux communes pour trouver un lieu de stockage, d'environ 200m² minimum, afin de maintenir localement cette collection.
- ECOLE DE MUSIQUE : L'école de musique remercie la communauté de communes pour la subvention versée.
- LA RONDE DES FAMILLES : Mme JAMET Christine demande une subvention de 500€ pour la « Ronde des Familles ».
Le conseil communautaire vote pour à l'unanimité.

- INAUGURATION BOUCLE CYCLABLE : Remerciement au Département pour le versement d'une subvention de 1 000€ pour l'inauguration de la boucle cyclable.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 25 septembre 2017 à 18h00 à Saint Léger le Petit.

La séance est levée à 19 h 50.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 02/08/2017 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*